**Date d'édition :** 22/08/2023



# Référentiel de Paye



# 200411

# Indemnité de coordonateur à certains personnels d'inspection

## 1. Identification

Code BJ	200411
Libellé bulletin de Paie	IND COORDINATEUR INSPECT.
Code PAY	0411
Libellé	Indemnité de coordonateur à certains personnels d'inspection
Référence	200411
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI180 - Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/09/1990
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2017
Date de fin de validité de la fiche	

## **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200411\_MEN\_IND\_COORDINATEUR\_INSPECT..pdf\\ https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL_22\_mvt\_22.XLSX$ 

Commentaire	

## 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 91-228 du 27 février 1991 portant attribution d'une indemnité de coordonnateur à certains personnels d'inspection		MENF9003198D
Arrêté du 27 février 1991 fixant les taux annuels de l'indemnité de coordinateur allouée aux personnels d'inspection		MENF9003202A

## 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

## 3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

## 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) (code corps RCC: 00023)

**Date d'édition :** 22/08/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

## 4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

## 5. Modalités de liquidation

# 1 - IMDEMNITÉ DE COORDONATEUR

## 5.1 Expression métier

Le taux annuel de l'indemnité de coordonnateur prévue à l'article 1er du décret du 27 février 1991 est fixé à 609,80 euros.

## 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle	
Pas de contrôle	Néant	

## 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Indexation sur la valeur du point fonction publique	

#### 5.5 Attribution individuelle

Type	Commentaire
NON	
INON	

## 6. PAY

## 6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

**Date d'édition :** 22/08/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
0411	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	1000	0001000	1
Indemnité de coordinateur à certains personnels d'inspection	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

## **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui